



## BUREAU DE LA CLE

*Réunion du 24 mai 2022  
À Grandvillars (90)*

- 1. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE DU CANAL DU RHÔNE AU RHIN**
- 2. AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE BASSIN ET DU PLAN DE COMMUNICATION**
- 3. POINTS DIVERS**

- Avis PGPOD CRR
- Avancement élaboration contrat de bassin et plan de communication
- Points divers



## AVIS DE LA CLE

*Projet de Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du canal du Rhône au Rhin*  
*Pétitionnaire : VNF*

## RAPPELS :

- Dès l'approbation du SAGE, la CLE est saisie pour avis consultatif sur les projets soumis à autorisation environnementale dans le périmètre du SAGE ou y produisant des effets ; la CLE dispose alors de 45 jours pour rendre un avis  
*(art. R181-22 du code de l'environnement)*
- Lorsqu'il n'est pas prévu de réunir la CLE à temps, le Bureau peut émettre un avis pour le compte de la CLE  
*(art. XII des règles de fonctionnement de la CLE)*
- Modalités de prise de l'avis : décisions prises à la majorité avec vote déterminant du Président  
*(art. XII des règles de fonctionnement de la CLE)*

- ◆ **Intitulé du projet :** **Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du canal du Rhône au Rhin**
- ◆ **Pétitionnaire :** Voies navigables de France (VNF) – Direction territoriale Rhône Saône
- ◆ **Localisation :** Canal du Rhône au Rhin d'Allenjoie à Saint-Symphorien – 176 km de voies navigables (dont 96 km en dérivation de cours d'eau) sur 3 départements (21, 39, 25)
- ◆ **Typologie de projet (rubriques IOTA) :** Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à **détruire les frayères**, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet  
Entretien de cours d'eau ou de canaux [...], le volume des **sédiments extraits** étant au cours d'une année supérieur à 2 000 m<sup>3</sup>
- ◆ **Date de saisine :** 05/05/2022
- ◆ **Avis attendu pour le :** 19/06/2022



# PGPOD CRR

## Réunion CLE Allan

## Travaux en eau → loi sur l'eau

- Nomenclature IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Activités qui sont susceptibles de porter atteinte au milieu aquatique
- 43 rubriques IOTA, dont :
  - Dragage : 3.2.1.0
  - Rejet dans les eaux de surfaces (MES) : 2.2.3.0
  - Frayères : 3.5.1.0

## Plusieurs procédures applicables

- Déclaration
- Autorisation
- Autorisation temporaire
- Plan de gestion pluriannuel

### Rubrique 3.2.1.0

- **entretien de cours d'eau ou de canaux**, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année :
  - **> 2 000 m<sup>3</sup> (A)** ;
  - **≤ 2 000 m<sup>3</sup>** dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (A) ;
  - **≤ 2 000 m<sup>3</sup>** dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (D).
- L'autorisation est valable pour une durée qui ne peut être supérieure à **dix ans**.

### Deux arrêtés ministériels

- 30 mai 2008 : prescriptions sur les travaux de dragage
- 09 août 2006 : analyses de sédiments

## Obligation de restituer les sédiments au cours d'eau

- Si respect des seuils S1

		Substance	Unité	S1 (valeurs seuils – arrêté 9 août 2006)
		Analyses sur phase solide : valeurs seuils sur sédiment sec	Métaux lourds	arsenic
cadmium	mg/kg MS			2
chrome	mg/kg MS			150
cuivre	mg/kg MS			100
mercure	mg/kg MS			1
nickel	mg/kg MS			50
plomb	mg/kg MS			100
zinc	mg/kg MS			300
PCB	PCB tot Congénères: 28, 52, 101, 118, 138, 153 & 180		mg/kg MS	0,68
Hydrocarbures	HAP tot (16)		mg/kg MS	22,8

- Si respect seuils Doctrine bassin Rhône Méditerranée
  - $0 < Tx < 10 \mu\text{g/kg}$  : pas de prescriptions
  - $10 < Tx < 60 \mu\text{g/kg}$  → étude zone restitution
  - $> 60 \mu\text{g/kg}$  : pas de restitution, sauf si coût économique >>



## PGPOD

### Prérequis

#### PGPOD

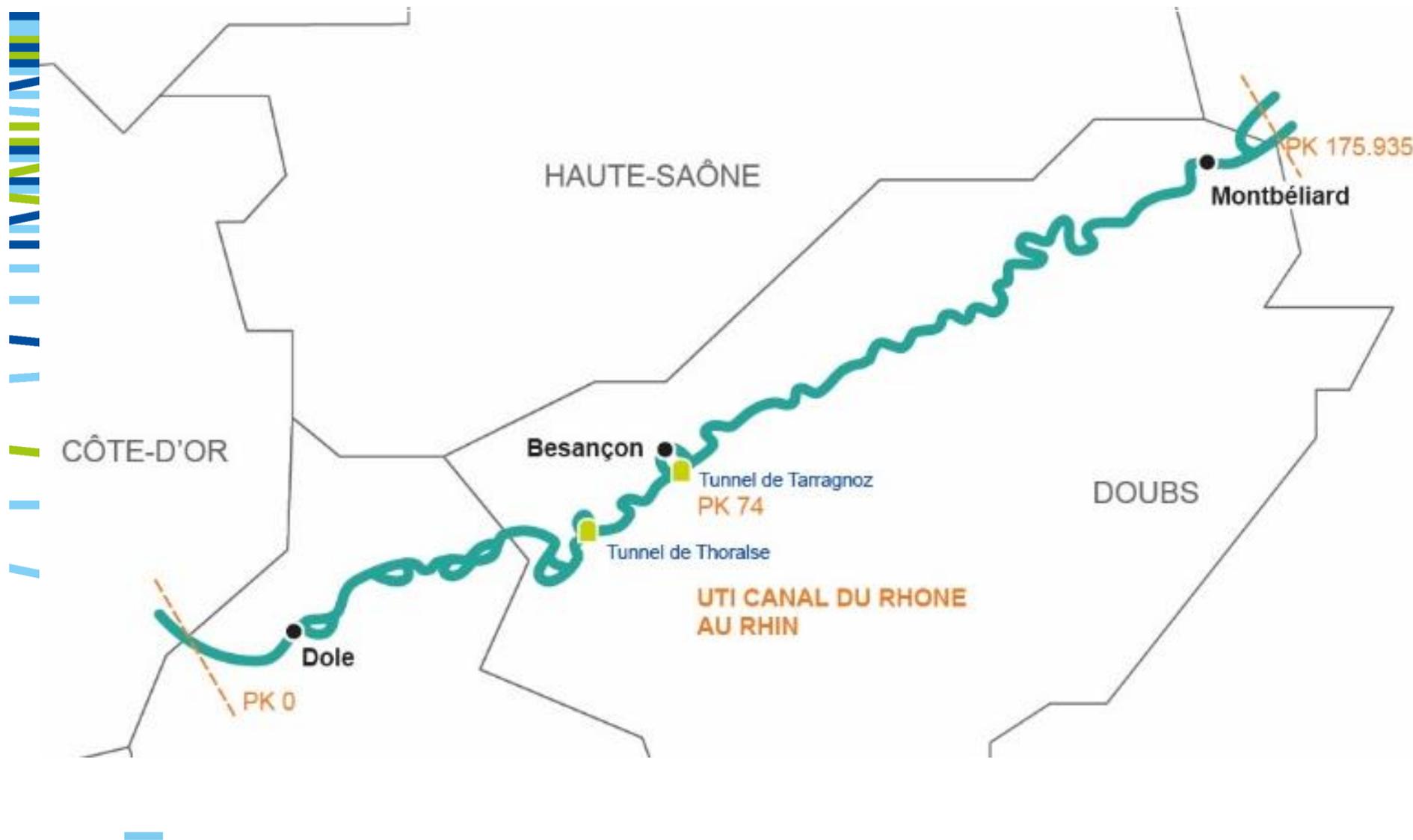
- Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage
- Obligation réglementaire si dragages « récurrents »
- 10 ans

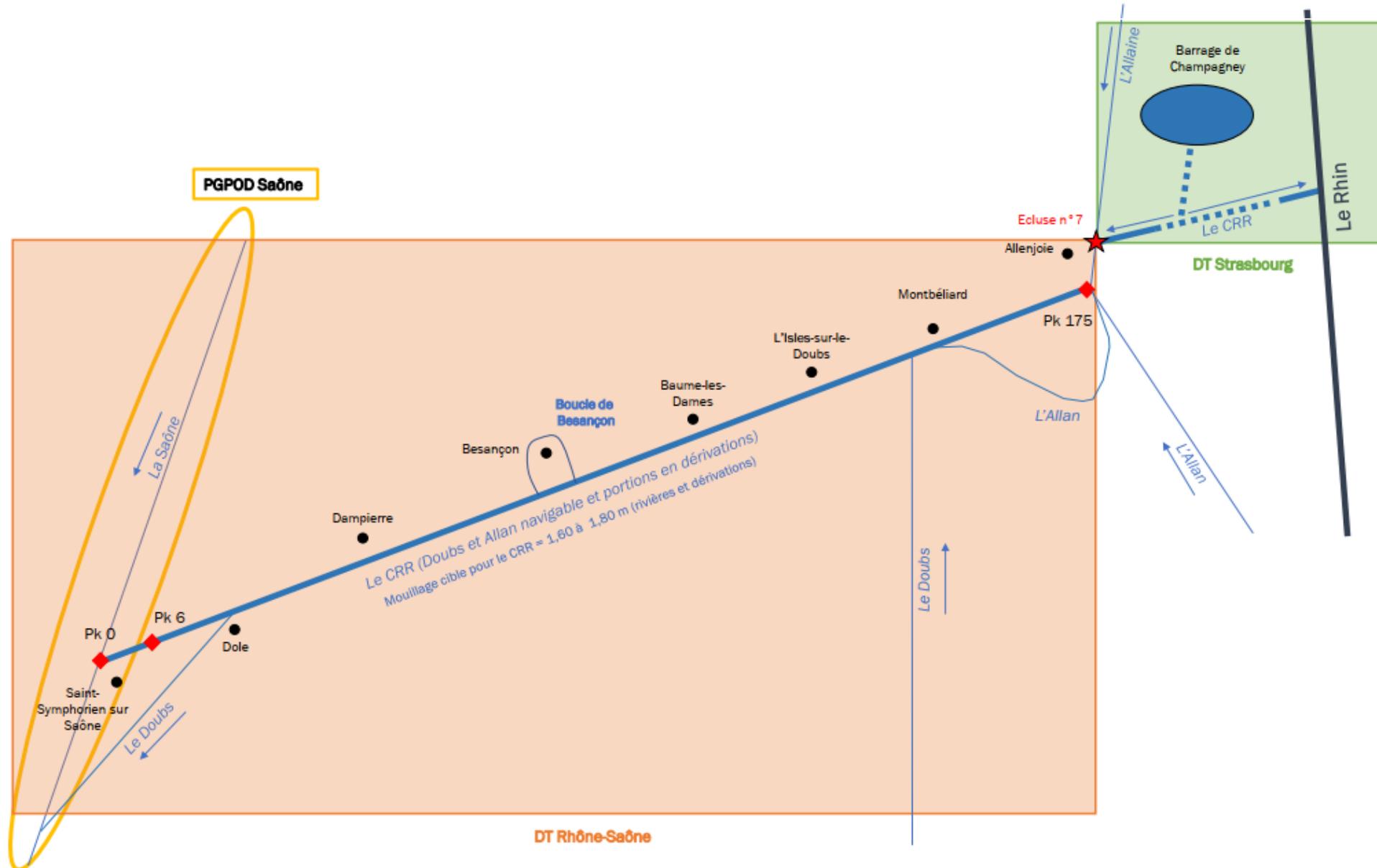
#### UHC

- Unité Hydrographique Cohérente

#### Plan de gestion

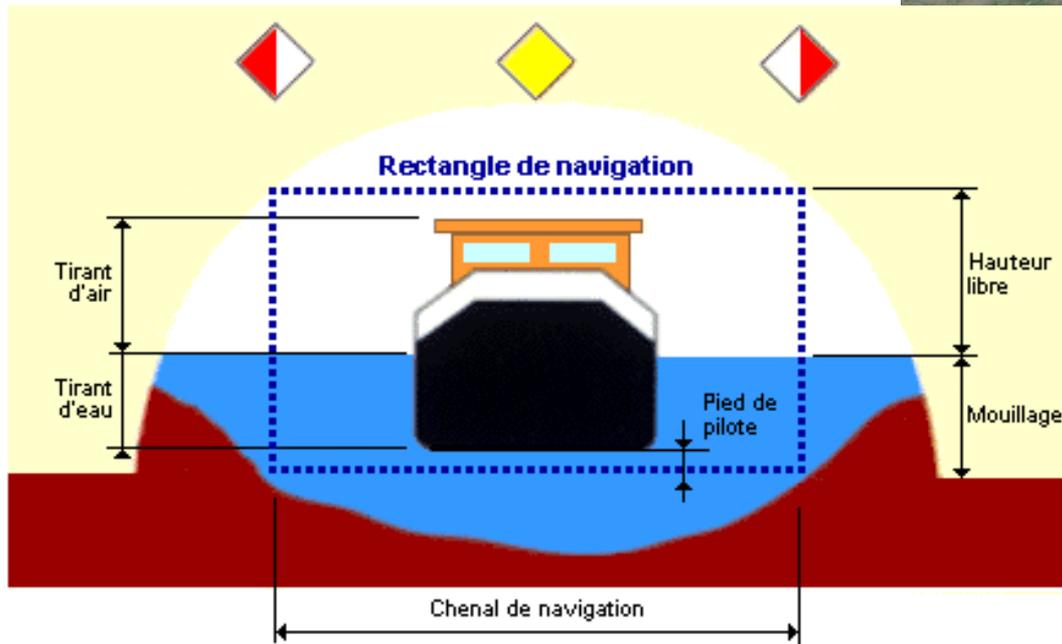
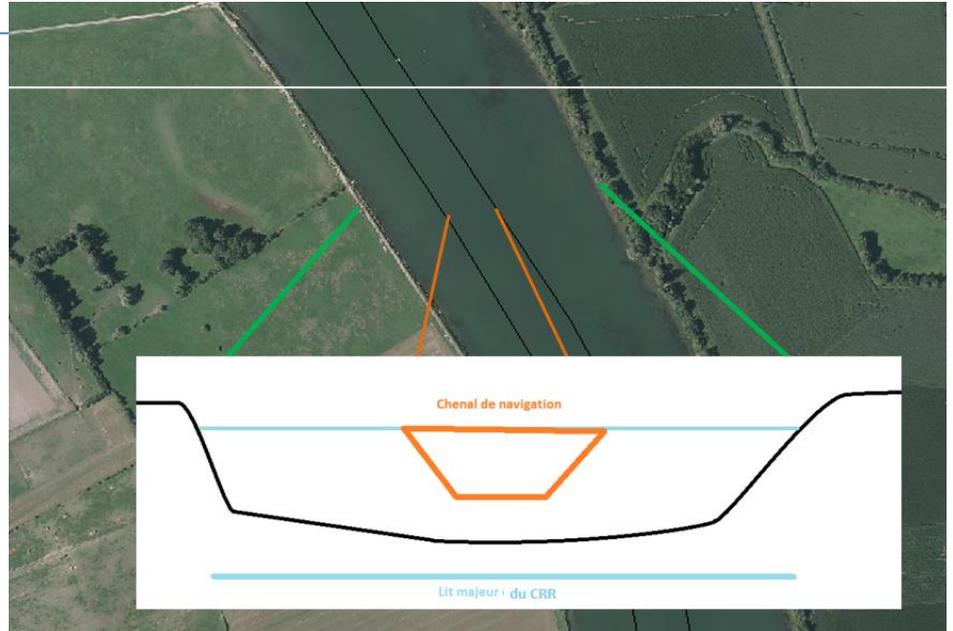
- Volume de sédiments annuel/sur 10 ans
- Zones de sédimentations
- Qualité des sédiments
- Méthodes de dragage
- Gestion des sédiments







« **chenal de navigation** » :  
 passage nécessaire à la navigation des bateaux, dont les caractéristiques sont connues (profondeur/largeur)



« **mouillage** » :  
 profondeur disponible pour le passage des bateaux dans le chenal =  
 tirant d'eau + pied pilote

#### Navigation

- Mouillage adapté
- Plaisance/tourisme

#### Tourisme et économie

- 4 M€ retombées économiques
- Axe très prisé plaisance/tourisme

#### Gestion hydraulique

- Abaisser le niveau des biefs sur gonflés pour éviter les pertes en eau (déversoirs)

#### Sécurité des ouvrages hydrauliques et GEMAPI

- Portes et écluses de garde
- Protection contre les crues et/ou inondations

- Sédiments gérés sur une même UHC
- Justification de l'UHC
- Définition UHC

Définition de l'UHC

- Présentation VNF
- Environnement
- Zones sédimentation/érosion
- Données physico-chimiques

Diagnostic de l'état initial

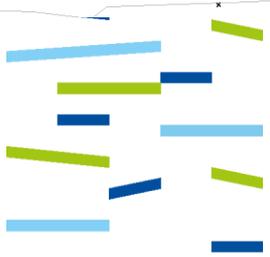
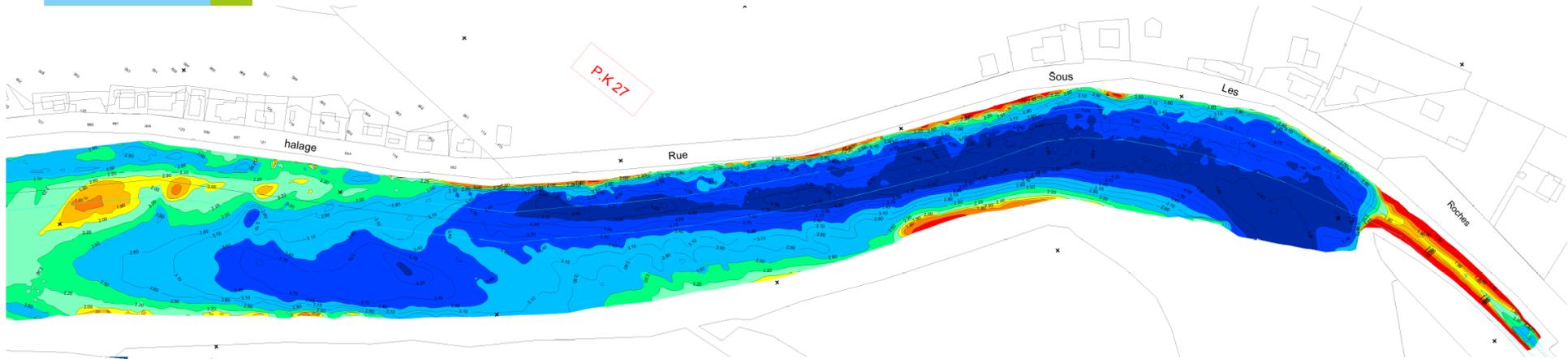
- Justification du projet
- Quantification volumes
- Moyens disponibles
- Filière de gestion des sédiments
- Calendrier de dragage

Établissement du PGPOD

- Evaluation environnementale

Effets du PGPOD sur l'Environnement





### Bathymétrie

- Acquisition de la donnée
- Régie
- Prestation externe

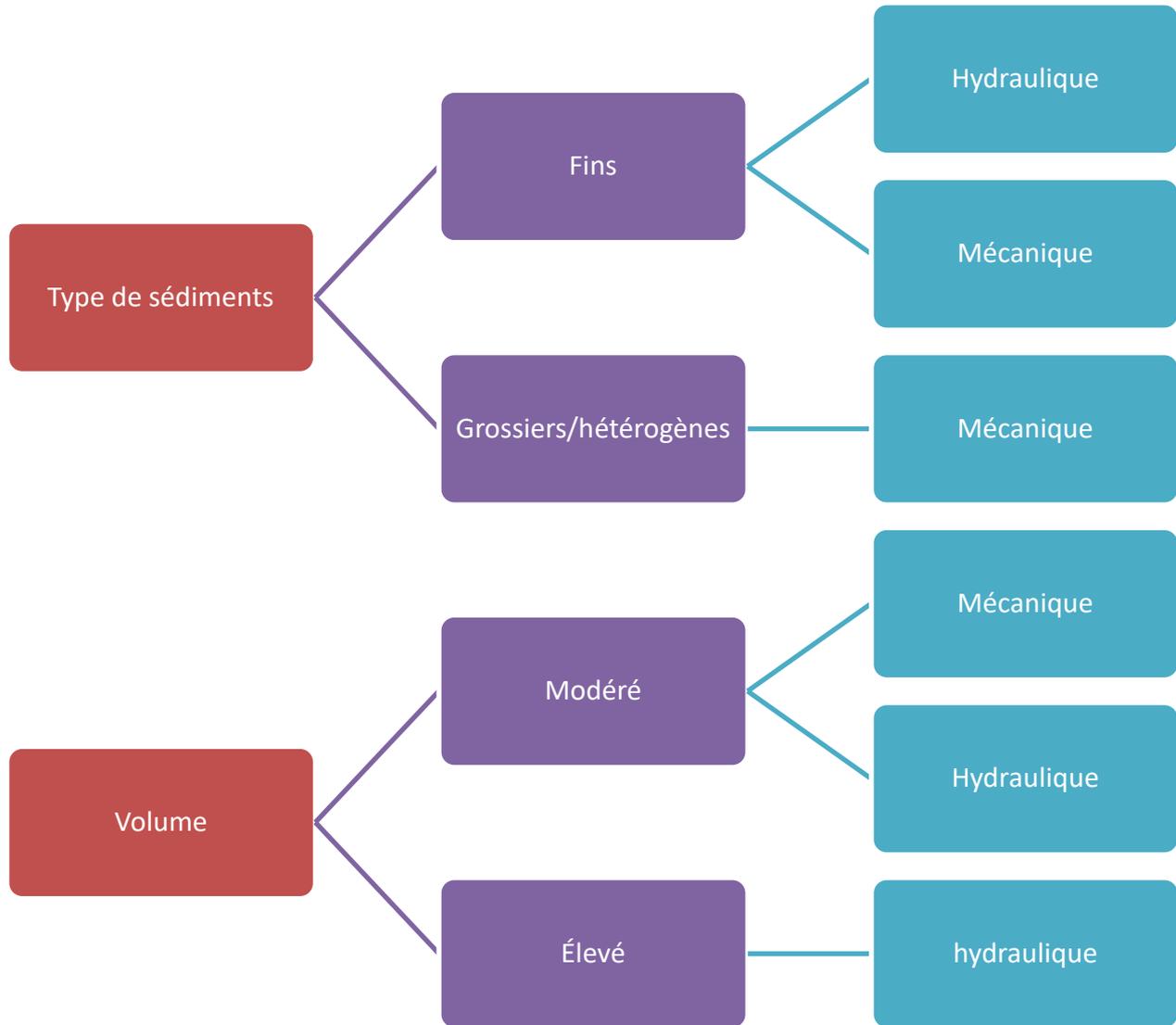
### Cubature

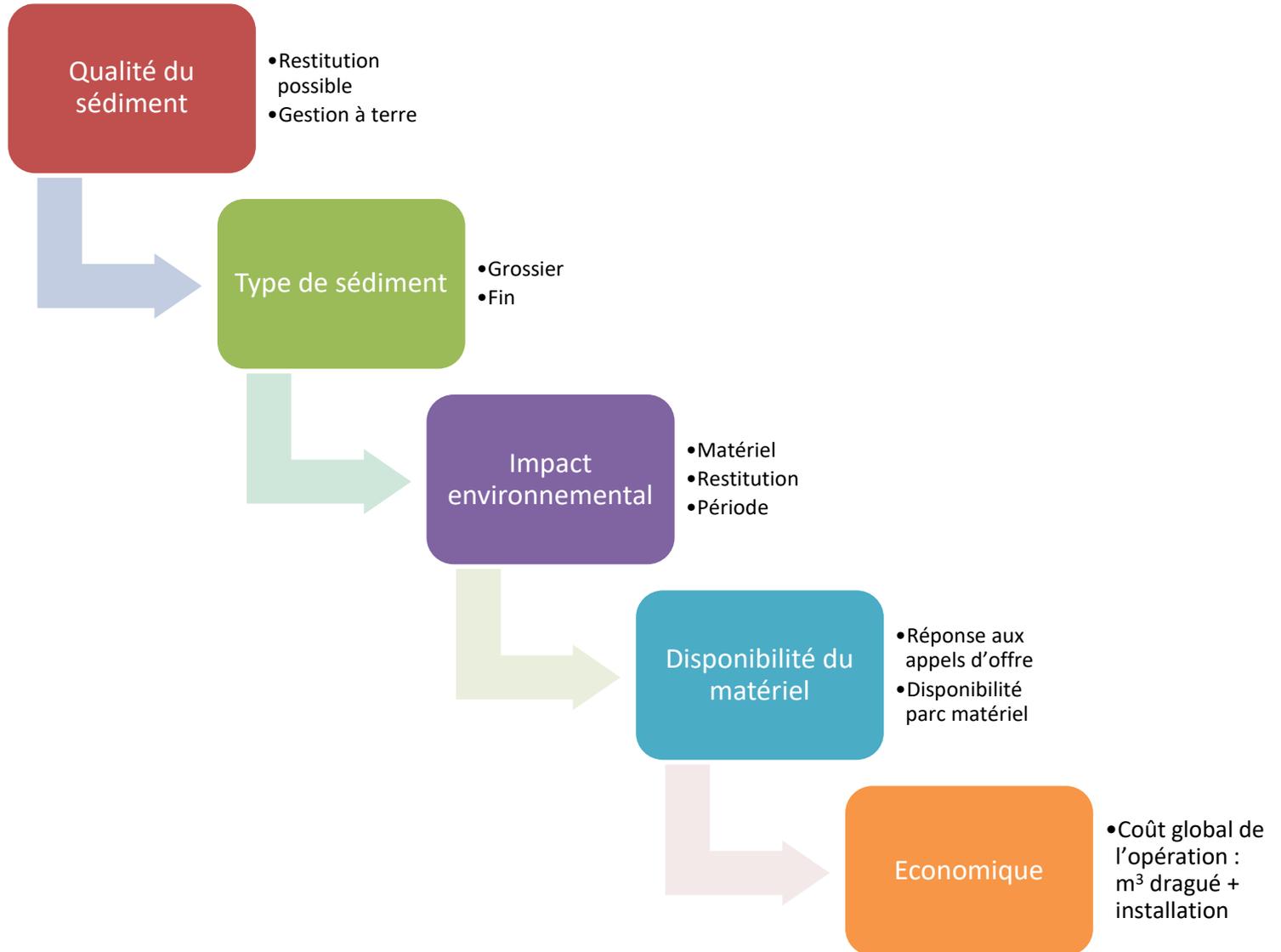
- Calcul du volume à extraire
- Plafond, miroir, pentes

### Volume PGPOD : 110 000 m<sup>3</sup>

- 93 000 m<sup>3</sup> « en stock » pour atteindre un mouillage de 1.60m
- 2 000 m<sup>3</sup>/an d'envasement sur 10 ans







→ Restitution au cours d'eau privilégiée

#### Fosses

- Naturelles, irrégulièrement réparties pour les plus grosses
- Capacités plus ou moins importantes

#### Pied de berge immergé

- Contrainte du chenal

#### Valorisation

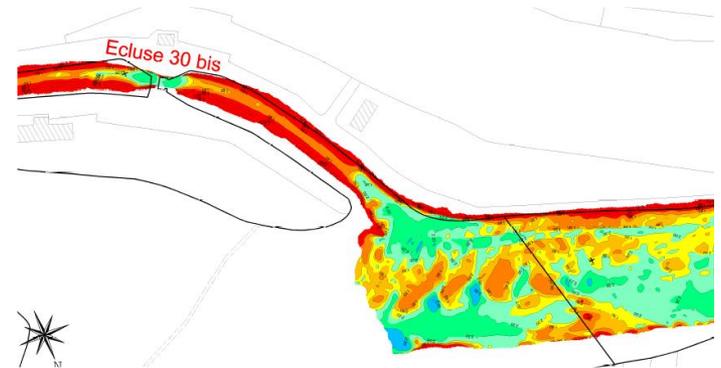
- Restructuration de terrains agricoles
- Réfection de berges

#### Elimination

- ISDND

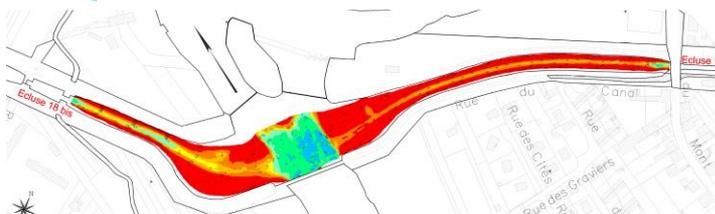
Zones prioritaires

- Portes de garde
- Écluses



Zones traitées partiellement par dossiers de déclaration

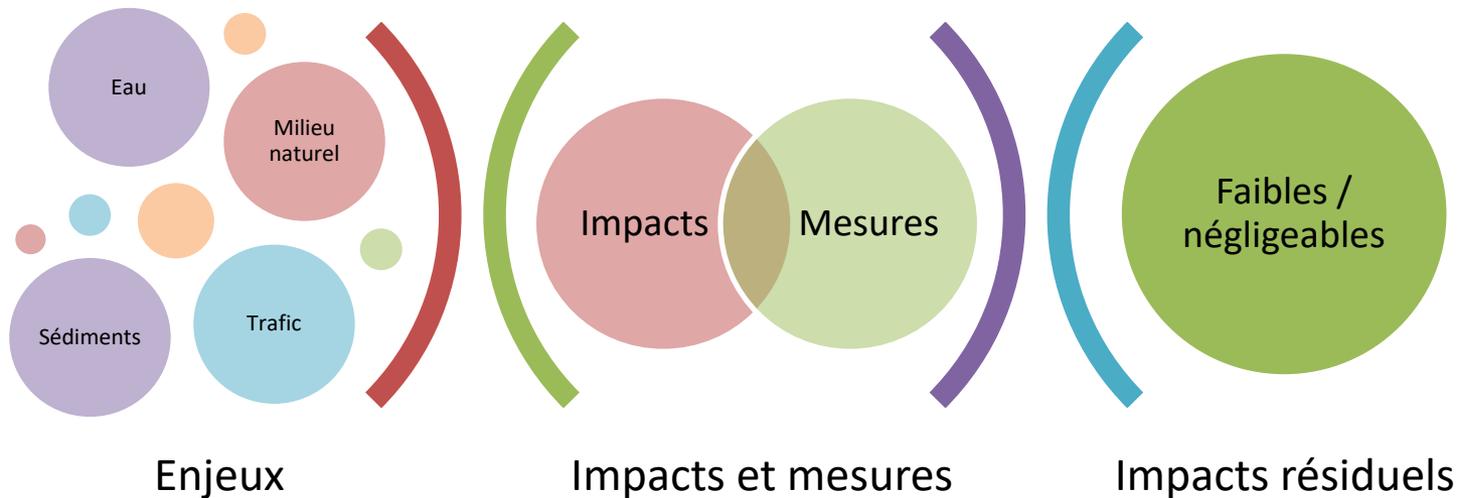
- Entrées/sorties de dérivation
- Biefs entiers



Biefs entiers

- Zones plus complexes
- Restitution éloignée
- Valorisation

VNF systématiquement soumis à évaluation environnementale pour tout nouveau PGPOD → Pas de réalisation de cas par cas



Les mesures ERC mises en place lors des opérations de dragage et de gestion des sédiments réduisent au maximum les impacts résiduels

#### Eviter

- Dragage uniquement si nécessité

#### Réduire

- Analyses de sédiments
- Adaptation des techniques
- Mesures lutte anti-pollution
- Suivi des MES
- Suivis bathymétriques
- Dragages hors période de frai

#### Compenser

- Impacts résiduels faibles à négligeables
- Non nécessaire



Autorisation décennale

Arrêté inter  
préfectoral

Prescriptions  
adaptées aux enjeux

Programmation et bilan annuels

Déclarations  
annuelles des  
opérations

Bilan à mi parcours

Modification ou  
adaptation de  
l'arrêté si besoins

Bilan des 5  
premières années

**Fiche d'incidence préalable**  
Opération N° 2021-09\_Abezerges

**1 Caractéristiques de l'opération**

FTI	Grande Saône	Responsable	L. Malbrunck
Intervenant	VCMPF	Coordonnées	1903, Straloux Sylvain Cierniak - 07.83.14.34.66
Département		Localisation	
PK début	40ème	PK fin	034-700
Particulière du secteur	034+700	PK fin	034-700
Particulière du secteur		Confluence avec l'Azerges	
<b>Caractéristiques</b>			
Date début	Septembre 2021	Durée estimée	23 jours
Volume prévu (m³)	902	Destination	Sédiments
Accès chantier	voie fluviale	Moyens techniques	Dragage ponton pelle + barges
Distance des berges (m)	> 5 m	< 5 m	
Mantien du chenal de navigation			
<b>Historique dragage</b>			
Année dragage	2017	N° opération	17.04
Volume dragué (m³)	1871	Destination	Fosse 1
CI: Assens - canal de localisation			



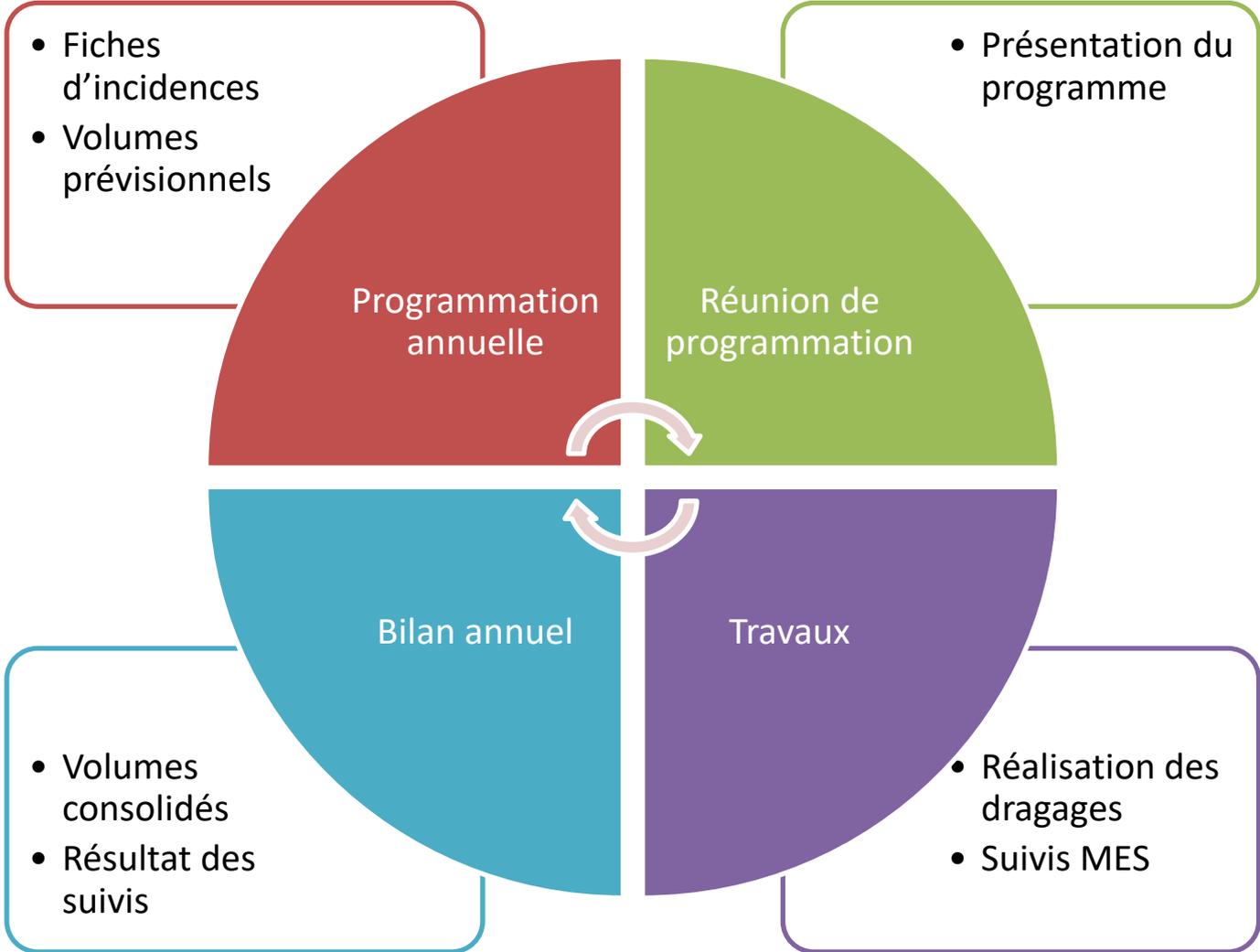
**Direction territoriale Rhône Saône**  
DG2/BEGH

**Dragages d'entretien du chenal de navigation de la Saône de Corre à la confluence avec le Rhône**

Bilan campagne  
2019 - 2020

Arrêté inter-préfectoral n° 2020-2500 du 15/04/2020 portant autorisation au titre des articles L216-1 à L218-1 et du code de l'Environnement, des opérations de dragage d'entretien du chenal de navigation et des ouvrages annexes sur la Saône de Corre à la confluence avec le Rhône, arrêté modifié du 20/04/2017.

Arrêté inter-préfectoral du 27 mai 2019 portant renouvellement d'autorisation au titre des articles L216-1 et L218-1 et du code de l'Environnement des opérations de dragage d'entretien du chenal de navigation et des ouvrages annexes sur la Saône de la commune de Corre à la confluence avec le Rhône.





Mouillage  
unique :  
2.00m

- Retour à « l'initial »
- 350 000 m<sup>3</sup>
- 25 M€

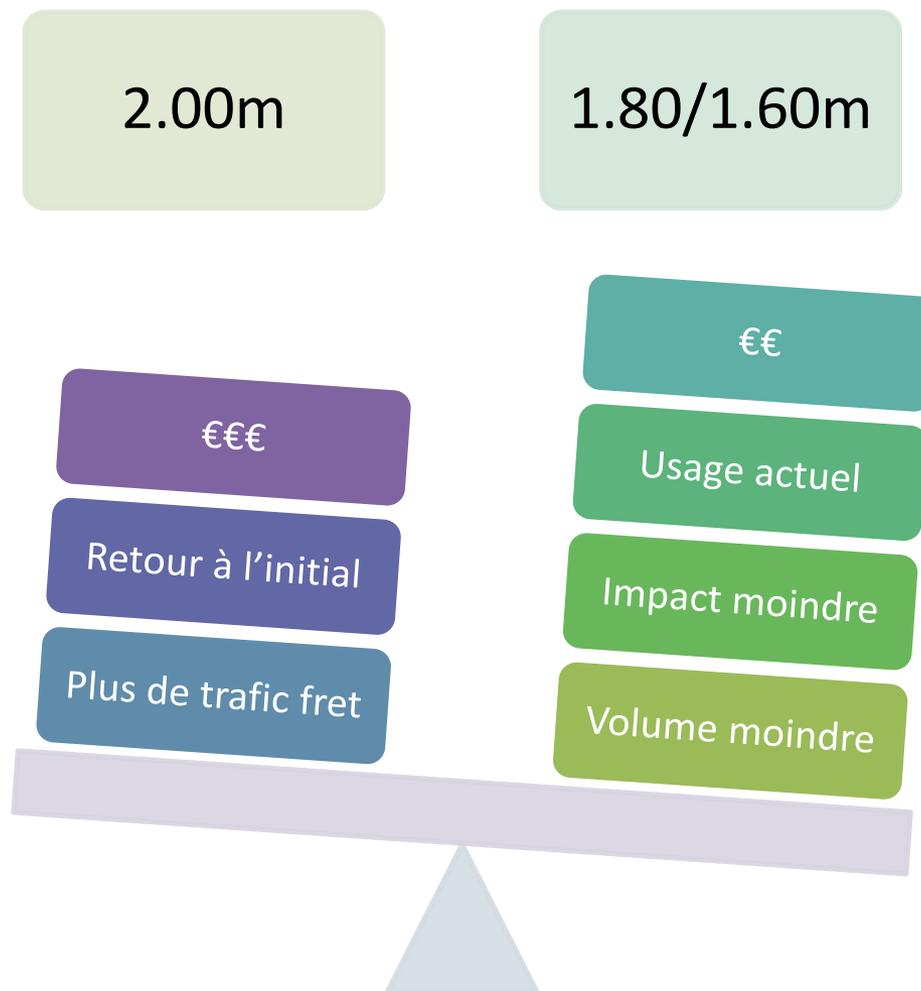
Mouillages  
différentiés :  
2.00m/1.60m

- Saône - Besançon :  
175 000 m<sup>3</sup> / 12 M€
- Saône - Dole : 125  
000 m<sup>3</sup> / 8.5 M€

Mouillage  
« COP »  
plaisance :  
1.60m/1.80m

- 110 000 m<sup>3</sup>
- 7 M€ pour 1.60m
- Conformité  
« COP »

Pour chaque scénarii de mouillage, réalisation d'une analyse multicritère :



#### Mouillage cible : 1.60m « plaisance »

- Issu des engagement du COP : Contrat Objectif et Performance signé entre l'Etat et VNF
- Pouvant être porté à 1.80m selon arbitrages partenaires/communes
- 1.40m à l'amont de Montbéliard « gestion hydraulique »

#### Volume de 110 000 m<sup>3</sup> sur 10 ans

- 93 000 m<sup>3</sup> de sédiments « actuellement en stock »
- 2 000 m<sup>3</sup>/an : envasement/zones accumulation

#### Coût global : 7 M€

- Analyse de sédiments, bathymétrie
- Dragages
- Evacuation ou valorisation si pas de restitution au cours d'eau
- Suivis environnementaux des fosses

---



# Des questions ?

## Dragage mécanique



## Aides à la décision

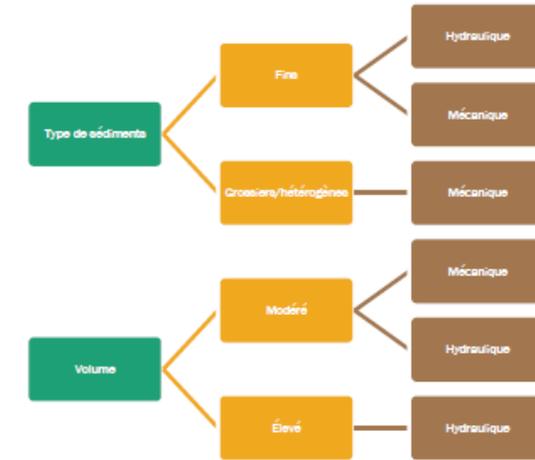
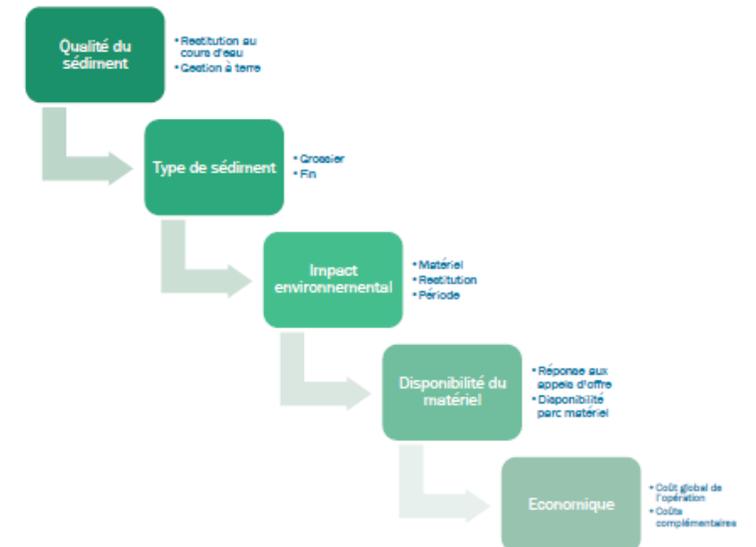
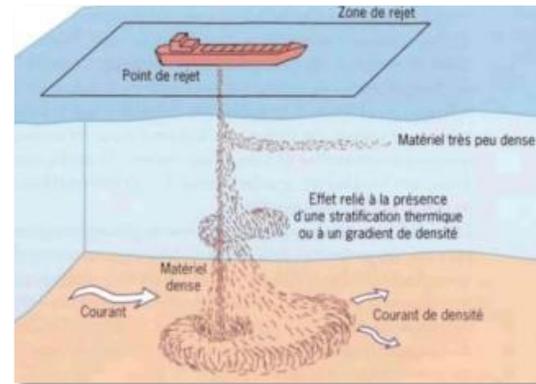


Figure 51 : Logigramme d'aide à la sélection d'une technique de dragage (1/2)

## Dragage hydraulique



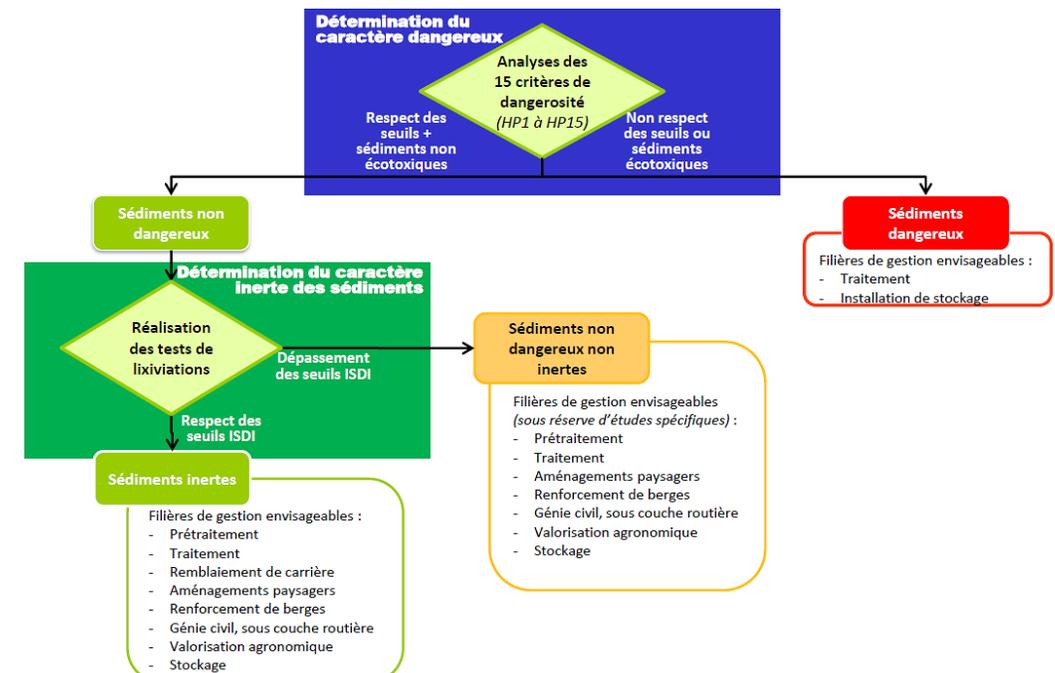
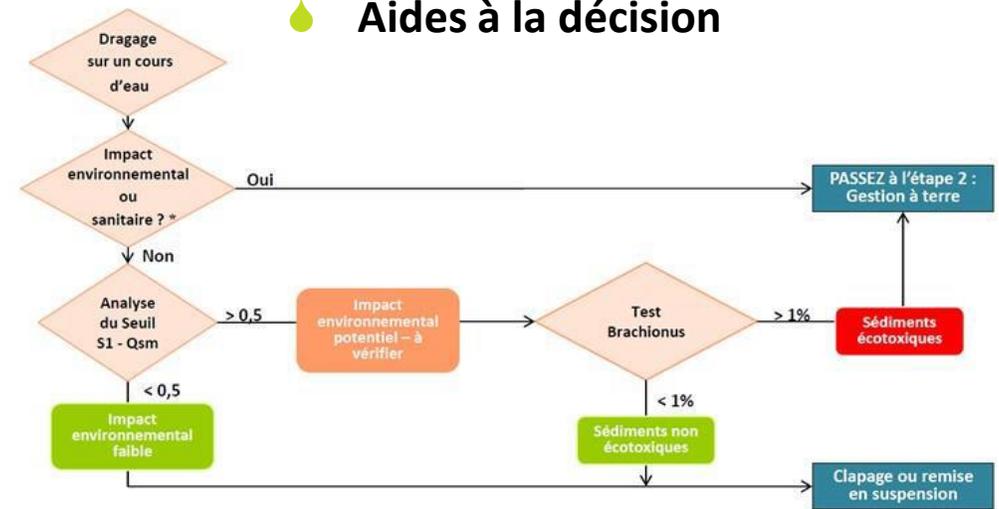
## Restitution au cours d'eau



## Gestion à terre



## Aides à la décision





Photos dragage écluse de Beure (25) en novembre 2020  
(photos Est Républicain/Franck Lallement)



Photos dragage écluse de Beure (25) en novembre 2020  
(photos Est Républicain/Franck Lallement)



L'Allan navigable vu depuis la confluence canal/Bourbeuse (aval écluse n° 7)  
(photo EPTB Saône et Doubs, 2017)

## ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LE SAGE

		Avis de la CLE du SAGE Allan n° 2022-01 Fiche de présentation du projet	
Projet :	Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du canal du Rhône au Rhin (PGPOD-CRR)		
Localisation :	Canal du Rhône au Rhin		
Maître d'ouvrage :	VNF - Direction territoriale Rhône Saône		
Dossier reçu le 05/05/2022	Avis attendu pour le 19/06/2022		

### Présentation du projet

#### Contexte

La Direction territoriale Rhône Saône de Voies Navigables de France (VNF - DTRS) exploite le canal du Rhône au Rhin (CRR) entre Saint-Symphorien (Côte d'Or) et Allenjoie (Doubs) sur une longueur de 176 km (dont 96 km en dérivation), la partie entre Allenjoie et le Rhin étant gérée par la Direction Territoriale de Strasbourg. Ce canal, relativement peu fréquenté, n'est pas entretenu régulièrement et le canal de navigation s'embase, provoquant des dysfonctionnements des équipements (portes d'écluses) et des échouages d'embarcations. Afin de compenser la hausse du fond du lit, VNF a au fil du temps augmenté la ligne d'eau dans les portions en dérivation pour maintenir un mouillage réglementaire. Cette logique est arrivée à son terme, il n'est plus possible de relever davantage la ligne d'eau. En effet, la hausse de la ligne d'eau dans les biefs en dérivation engendre des désordres (sursollicitation des berges et du génie civil, débordement en continu sur certains déversoirs de crues...). VNF souhaite ainsi planifier des opérations de dragage d'entretien sur une décennie sur l'ensemble du linéaire du canal et a pour cela élaboré un plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du canal du Rhône au Rhin (PGPOD-CRR).

#### Situation géographique

(Voir carte de l'emprise du projet dans le périmètre du SAGE Allan en annexe)

Le projet concerne le linéaire du canal du Rhône au Rhin géré par VNF - DTRS, entre Saint-Symphorien (jonction avec la Saône) et Allenjoie (écluse 7), comprenant les tronçons navigables du Doubs et de l'Allan et les tronçons en dérivation.

Sur le périmètre du SAGE Allan, le CRR se confond avec l'Allan, de sa naissance (de la confluence entre l'Allaine et la Bourbeuse) et sur 1 km entre les communes d'Allenjoie (25) et Méziré (90), sur 550 m à hauteur de Fesches-le-Châtel, puis au niveau du site Stéallants (Peugeot) à Sochaux sur 3 km. Le reste du linéaire est constitué de tronçons en dérivation. La portion du CRR dans le bassin de l'Allan représente 16 km, dont 6,77 km en rivière canalisée (soit 3,9% du linéaire total du projet).

Le projet concerne le canal de navigation (lit mineur des cours d'eau et tronçons en dérivation) ainsi que les terrains limotrophes, susceptibles d'accueillir des engins manoeuvrant depuis la berge, ou de recevoir des sédiments dragués pour gestion à terre. L'incidence du projet est évaluée dans une enveloppe de 500m de part et d'autre du canal. Les communes du SAGE concernées sont les communes riveraines du canal, soit :

- Dans le Doubs :
  - o Allenjoie
  - o Bart
  - o Bavans
  - o Courcelles-les-Montbéliard
  - o Etupes
  - o Estincourt
  - o Fesches-le-Châtel
  - o Montbéliard
  - o Sainte-Suzanne
  - o Voujeaucourt
- Dans le Territoire de Belfort :
  - o Bourgoine
  - o Méziré

Les communes de Brognard, Sochaux et Vieux-Charmont (Doubs), non riveraines du canal, sont également concernées par le périmètre tampon de 500 mètres mais dans une moindre mesure.

Le projet s'inscrit dans le sous-bassin de l'Allan-Allaine et impacte directement deux masses d'eau superficielle : l'Allan de la Bourbeuse à la Savoureuse (FRDR6300 et l'Allan de la Savoureuse au Doubs (FRDR6227), respectivement en état écologique moyen et médiocre, et en bon état chimique.

### ENJEU 1 ORGANISATION

Le projet n'a pas d'incidence sur cet enjeu

### ENJEU 2 GESTION QUANTITATIVE

Le projet devrait contribuer aux objectifs du SAGE concernant cet enjeu

### ENJEU 3 QUALITÉ DE L'EAU

L'impact du projet sur cet enjeu du SAGE est incertain (incidence négative temporaire certaine, possible incidence positive persistante)

### ENJEU 4 INONDATIONS

Le projet ne devrait pas avoir d'incidence sur cet enjeu

### ENJEU 5 MILIEUX

Le projet est susceptible d'avoir une incidence négative sur cet enjeu (incidence négative persistante)

### RÈGLES DU SAGE

Le projet est conforme aux règles du SAGE

## PROPOSITION D'AVIS

- Avis favorable sous conditions :
  - Association de la CLE et de ses partenaires techniques dès l'amont des futurs projets de VNF
  - Communication à la CLE des fiches d'incidence et des bilans annuels des opérations
  - Mise en œuvre de barrières anti-MES systématique à l'amont et au droit de l'ENS « Basse Vallée de l'Allan » et mise en œuvre de mesures de protection des captages d'alimentation en eau potable
  - Gestion à terre des sédiments à risques (seuil > S1)
  - Restitution hors de la fosse 12-14-4
  - Propositions par VNF de mesures compensatoires à la destruction des habitats aquatiques
  - Propositions par VNF d'une charte pour une gestion plus durable de la voie d'eau

## • Vote



- Avis PGPOD CRR
- Avancement  
élaboration  
contrat de bassin  
et plan de  
communication
- Points divers



# AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE BASSIN ET DU PLAN DE COMMUNICATION

## RAPPELS

- Contrat de bassin = outil financier proposé par l'Agence de l'eau pour faciliter la mise en œuvre d'actions contribuant à l'atteinte des objectifs du SAGE
- L'élaboration d'un contrat de bassin Allan a débuté suite à la CLE du 29/03/2021
- Le futur contrat de bassin Allan aura une durée réduite (2022-2024), contrainte par la fin du 11e programme de financement de l'Agence de l'eau → majorité d'actions déjà matures
- Orientations stratégiques validées en octobre 2021
- Elaboration du programme d'actions par groupes techniques + échanges avec les maîtres d'ouvrage potentiels

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT

- 💧 Organiser la **gouvernance** de l'eau à une échelle pertinente
- 💧 Améliorer la **disponibilité de la ressource** pour les milieux et les usages sensibles
  - ➔ Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage des sols
  - ➔ Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable en s'appuyant sur 3 axes : quantitatif, qualitatif, conjoncturel
- 💧 Réduire les **pollutions** toxiques et diffuses
  - ➔ Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions en commençant par les secteurs les plus sensibles
  - ➔ Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs
- 💧 Protéger et restaurer les **milieux aquatiques et humides**
  - ➔ Restaurer la morphologie et la continuité écologique sur les secteurs prioritaires du SAGE
  - ➔ Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention
- 💧 **Sensibiliser** les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire

## ORGANISER LA GOUVERNANCE DE L'EAU À UNE ÉCHELLE PERTINENTE

- 💧 **Organisation** : Étude organisation coordination et grand cycle de l'eau (*action phare*)
- 💧 **Animation** : Animation SAGE / Animation contrat

**3 opérations – 187 k €** dont 115 k€ d'animation déjà conventionnés (*animation SAGE 2021-2023*)

## AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE POUR LES MILIEUX ET LES USAGES SENSIBLES

- ◆ **Eau potable :** *Étude stratégique AEP NFC (action phare) / Réalisation de SDAEP, PGSSE et PIC / Diversification des ressources AEP / Programmes de renouvellement des canalisations AEP (secteur Savoireuse déficitaire)*  
*A confirmer : Quartier pilote pour la mise en œuvre de pratiques économes en eau ? Rénovation de réservoirs, investissements pour changement de filière de potabilisation ? Incitation à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie ?*
- ◆ **Milieus :** *Restauration de la Savoireuse à Sermamagny (action phare) / Bilan du PGRE Savoireuse / Action pilote pour la mise en conformité d'un chapelet d'étangs*  
*A confirmer : Projet d'aménagement urbain incluant une désimperméabilisation ?*

**8 opérations dont 5 chiffrées : 1,5 M€ (chiffrage provisoire)  
+ 8 opérations à confirmer**

## RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES

- ◆ **Actions agricoles :** Démarche « L'eau d'ici » (action phare) / Plans d'actions AAC  
*A confirmer : Animation agricole hors AAC ?*
- ◆ **Pollutions toxiques :** Bilan OPALE 1 et préparation OPALE 2 (action phare)  
*A confirmer : Nouvelle évaluation de la qualité des eaux vis-à-vis des polluants toxiques ?*
- ◆ **Connaissance et suivi :** Extension réseau suivi qualité sur BV Allan (action phare) / Zones de sauvegarde des ressources stratégiques  
*A confirmer : Exploitation des données de l'observatoire régional des pressions ?*
- ◆ **Assainissement :** Diagnostic permanent des réseaux d'assainissement / Renouvellement de conduites d'assainissement  
*A confirmer : Diagnostics ANC ? + attente autres actions : schémas directeurs, réhabilitation de stations...*

**11 opérations dont 4 chiffrées : 1,7 M€ (chiffrage provisoire)  
+ 4 opérations à confirmer**

## PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ◆ **Restauration morphologique** : la Savoureuse entre Sevenans et Bermont / la Savoureuse à Nommay / le Rhône à Auxelles-Bas / l'Allaine entre Delle et Grandvillars / l'Allaine à Morvillars / petits affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse / bassin du Rupt / bassin de la Lizaine  
*A confirmer : Suivi post-restauration Bourbeuse à Froidefontaine ?*
- ◆ **Continuité écologique** : seuils dans la traversée de Belfort / seuil de l'Arsot
- ◆ **Milieus humides** : [Plan de gestion stratégique des zones humides](#) (action phare)
- ◆ **Espèces exotiques envahissantes** : Plate-forme test pour le traitement des coupes de renouée du Japon  
*A confirmer : Outil de signalement des EEE ?*

**13 opérations dont 9 chiffrées : 6 M€ (chiffrage provisoire)  
+ 2 opérations à confirmer**

## SENSIBILISER AUX ENJEUX DE L'EAU ~ MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION

- ◆ **Elus + services techniques** : Guide SAGE-urbanisme (*action phare*) / Formation maquette de fonctionnement d'un bassin versant (*action phare*)...
- ◆ **Grand public** : Sensibilisation en période de sécheresse / Indicateur de la ressource / Plaquettes d'information / Expositions / Marquages dans l'espace public / Participations aux manifestations (fête de l'eau...)...
- ◆ **Scolaires** : Cycles d'animations scolaires
- ◆ **CLE** : site internet SAGE / carte des projets / visites de terrain ou retours d'expérience en CLE...
- ◆ **Autres** : sensibilisation des professionnels aux économies d'eau...

chiffrage en cours → présentation en COM5 prévue le 16/06

## SYNTHÈSE :

**NB :** ⚠ *état provisoire, il reste de nombreux éléments à confirmer (chiffrage, participations financières...)* ⚠

### 💧 Nombre d'actions

- 37 + 14 à confirmer

### 💧 Montant des actions

- 26 actions chiffrées
- Montant provisoire : 18,7 M€, dont 9,2 M€ d'actions à confirmer
- 4 actions > 1 M€ : renouvellement de conduites d'assainissement + projets de restauration morphologique

### 💧 Financements

- AERMC : 4 M€ sur les actions chiffrées
- Région BFC : participation au financement de l'étude de gouvernance
- Département du Doubs : ?



SAGE Allan  
Bureau de la CLE  
24/05/2022

- Avis PGPOD CRR
- Avancement  
élaboration  
contrat de bassin  
et plan de  
communication
- Points divers



## POINTS DIVERS

- 💧 **16 juin : COM5 Organisation et communication**
  - Restitution des travaux du GT plan de communication
  - Point d'avancement étude de gouvernance
- 💧 **septembre : CLE → date à fixer**
  - Validation des projets de contrat de bassin et de plan de communication
  - Information sur les avis pris par le Bureau
- 💧 **fin 2022 : Bureau CLE ?**
  - ?
- 💧 **début 2023 : CLE**
  - Cérémonie de signature du contrat de bassin



Merci pour votre attention



220 rue du Km 400 - 71000 MACON  
Standard : 03 85 21 98 12

## CONTACT

Hélène LAMBERT  
Coordinatrice du SAGE Allan  
EPTB Saône et Doubs – Antenne de Belfort  
8 place de la Révolution française – 90000 BELFORT  
Tél. 03 84 58 86 85 / 07 77 84 00 90  
[helene.lambert@eptb-saone-doubs.fr](mailto:helene.lambert@eptb-saone-doubs.fr)